CONSEIL MUNICIPAL
ORDRE DU JOUR

15 FÉVRIER 2022 – 19H

Désignation du Secrétaire de séance

AFFAIRES GÉNÉRALES
Rapporteur : Monsieur le Maire

- Adoption du procès–verbal : séance du 14 décembre 2021
- Décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- Délibération n°DCM2022-01 : Adhésion de la Ville de Carrières-sous-Poissy à l'association Cités Unies France

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE L'ECONOMIE LOCALE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- Délibération n°DCM2022-02 : Adhésion au Club Commerces de la Chambre de Commerces et d'Industrie Versailles/Yvelines
- Délibération n°DCM2022-03 : Dénomination du parvis du pôle multiservice Michel-Colucci « Place des Combattantes et des Combattants du sida »
- Délibération DCM2022-04 : Demande de reconnaissance « Territoire engagé pour la nature en Ile-de-France »

DIRECTION DES SPORTS, DE LA VIE ASSOCIATIVE, DE LA CULTURE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL
Rapporteur : Monsieur le Maire

- Délibération n°DCM2022-05 : Subvention exceptionnelle à l'Association AFM-Téléthon au titre de soutien au Téléthon 2021

DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE LA JEUNESSE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- Délibération n°DCM2022-06 : Approbation de la convention quadripartite « Cité de la jeunesse » entre la Ville de Carrières-sous-Poissy, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, la Direction générale des collectivités locales et l'Agence nationale de cohésion des territoires
- Délibération n°DCM2022-07 : Approbation de la création d'un établissement France Services au sein du pôle multiservice Michel-Colucci

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- Délibération n°DCM2022-08 : Approbation de la convention de partenariat avec l'association « Tous ensemble »
- Délibération n°DCM2022-09 : Renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement/prestation de service « Accueils de loisirs sans hébergement » avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour la période 2022-2025

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ URBAINE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- Délibération n°DCM2022-10 : Instauration d'un tarif d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages de déchets commis par les contrevenants identifiés sur le territoire de la commune